

Entre les soussignés : • D'une part Royal Formation, enregistré à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France sous le n° 11 92 153 97 92 • D'autre part Le Client

Entreprise :	<input type="text"/>	Représentée par :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
Participant à la formation. Prénom, Nom :	<input type="text"/>		
Profession :	<input type="checkbox"/> Avocat <input type="checkbox"/> CGP <input type="checkbox"/> Expert-comptable <input type="checkbox"/> Commissaire aux comptes <input type="checkbox"/> Notaire <input type="checkbox"/> Dirigeant <input type="checkbox"/> Autre		
Téléphone :	<input type="text"/>	Courriel :	<input type="text"/>

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

1. Objet de la convention

Royal Formation organise une action de formation pour le perfectionnement des connaissances.

Intitulé : Durée : heures.

Objectifs : Maîtriser l'ensemble des aspects juridiques, financiers et fiscaux des fusions au cours de chaque étape du process. Connaître les règles comptables ainsi que les incidences fiscales des fusions. Savoir prendre les options appropriées au regard des objectifs de l'entreprise et des intérêts des associés.

2. Public, prérequis

La formation s'adresse aux conseils en gestion de patrimoine : avocat, CGP, expert-comptable, notaire, juriste, fiscaliste, chef d'entreprise.

3. Programme

■ Présentation

Transferts d'actifs et transferts de titres : les différents schémas possibles ; fusion-absorption, apport partiel d'actifs, scission ; conséquences juridiques, économiques, fiscales. Fusion à l'endroit ou à l'envers ; les critères de choix. Valorisation des apports : valeur comptable ou valeur réelle ? Régime fiscal de droit commun, régime de faveur.

■ Fusions et TUP

• Règles juridiques ; projet et traité de fusion ; fusion entre sociétés de formes différentes. Règles comptables et fiscales. Détermination de la parité échange ; calcul de la prime de fusion ; traitement du boni ou mali de fusion.

Conséquences de la fusion pour la société absorbante, pour la société absorbée et ses associés. Pratique de l'agrément. Reports déficitaires, crédits d'impôt, dettes et créances fiscales. Suivi des plus-values en sursis ; fusion réalisée dans un groupe intégré.

• TUP : contrats intuitu personae, clauses de préemption, autorisations administratives, garanties d'actif et de passif, clauses d'agrément et de préemption, caution, litiges en cours. TUP ou fusion simplifiée ?

• Les risques juridiques et fiscaux des fusions : abus de majorité, abus de pouvoir, abus de biens sociaux ; acte anormal de gestion, abus de droit. Les montages à risque ; décisions jurisprudentielles.

■ Apports partiels d'actifs

Aspects juridiques

Apport d'une branche complète d'activité : régime fiscal ; engagements de conservation

Apports attribution.

■ Scissions

Aspects juridiques. Régime fiscal.

■ Cas pratiques. Application

• Exemples chiffrés : fusion-absorption entre deux sociétés indépendantes ; fusion-absorption entre deux sociétés avec participations croisées.

• Application. Projet de fusion ou d'APA. Décision des associés. Calendrier des opérations. Formalités. Interventions et missions des experts : expert-comptable, commissaire aux comptes, commissaire à la fusion, aux apports. Situation des créanciers. Formalités post opérations.

4. Moyens pédagogiques, supports de la formation, évaluations

Il s'agit d'une formation ouverte et à distance (FOAD) qui comprend :

RIB ROYAL FORMATION



IDENTIFICATION BANCAIRE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Identifiant National Bancaire - R.I.B.

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00775	0000007519M	93	COEUR DEFENSE

Identifiant International Bancaire - R.I.B.

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR77 3000 2007 7500 0000 7519 M93	CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : ROYAL FORMATION
250 chemin Frédéric Mistral
30900 Nîmes